



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 09 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 7 décembre 2023

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
26 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 21/2021-2026 relatif au budget 2024 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	5'041'070.00
Revenus	CHF	4'773'238.00
Résultat (perte présumée)	CHF	267'832.00

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées à main levée à l'unanimité, tel que présentées.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2023.

Au nom du Conseil général

Le Président
Yvan Burnier



La Secrétaire
Valérie Teissl